



17 Bis Village de Cosqueville
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Fax : 02.33.54.77.95
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

A2023-030

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la société SIGNAUX GIROD représentée par Monsieur SYRVAN TEDJI pour la réalisation d'un marquage au sol au niveau de la RD116 « Cosqueville Bourg »

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – La société SIGNAUX GIROD est autorisée à réaliser un marquage au sol au niveau de la RD 116 « Cosqueville bourg » à compter du 7 août 2023 et jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de la société SIGNAUX GIROD.

Article 3 – La société SIGNAUX GIROD et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 2 août 2023

Le Maire,
Richard LETERRIER

